

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le Castellard-Mélan**

Séance du 16 décembre 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques JULIEN.

Date de la convocation : 9/12/2009

Nombre de membres

En exercice : 9

Qui ont pris part aux délibérations : 6

Présents BARDIN Chantal, BREISSAND Cédric, VINDEIRINHO Joseph, GODDEFROY Maurice,
LANDOUZY Cédric, JULIEN Jacques

Excusé : GODDEFROY Coralie, Absents : ADAM Michel, PHILIP Lydie

18h40. Le conseil nomme BARDIN Chantal comme secrétaire de séance.

1. DIAGNOSTIC et PLAN d'AMELIORATION du RENDEMENT du RESEAU d'EAU COMMUNAL :

Du document « constat et diagnostic » en possession des conseillers municipaux, il ressort :

- Que si les réparations depuis 2008 ont permis de réduire les déperditions d'eau de 7m3/jour, il en subsiste 20 m3 par jour,
- Qu'à fin novembre 2009, le débit de la source de Mélan de 25 m3/jour ne suffisait plus ; les bassins de Mélan partiellement remplis, le bassin du Castellard vide,
- Que les mesures effectuées début novembre 2009, la nuit, ont permis de localiser les déperditions sur 3 tronçons du réseau en aval du bassin du Castellard,

Le maire propose de faire estimer le montant du remplacement d'une première tranche de canalisation pour chacun des 3 tronçons ainsi que pour le renforcement ou le remplacement de trois bornes incendie. Adopté à l'unanimité.

2. EVOLUTION DU LOGICIEL COMPTABLE et RENOUVELLEMENT du MATERIEL INFORMATIQUE

Avec l'évolution du logiciel de la Trésorerie Générale, les échanges avec les communes vont évoluer vers la télétransmission sécurisée des documents ainsi que vers une plus grande interactivité.

- Le fournisseur du logiciel comptable pour les communes propose donc une évolution majeure de son logiciel, permettant de gérer en sus, les factures d'eau, la liste électorale et les bulletins de paie. Coût (HT)d'achat : 859 €, coût de la maintenance annuelle 357 €, coût de formation 610 €.
- Le microordinateur de la commune ne dispose pas de la capacité et puissance pour accueillir ce nouveau logiciel.
- L'offre packagée de matériel installé du fournisseur de logiciel est concurrentielle, 1394 € HT et 250 € remboursés par le constructeur, une machine performante y compris la suite

bureautique pro, une assistance sur site durant 3 ans, un système de sauvegarde sécurisée externe propre au logiciel comptable, un écran et antivirus

Pour un total logiciel de 1 469 € HT,

Pour un total matériel et solution packagée de 1 144 €.

Acquisition adoptée à l'unanimité.

3. PARTICIPATION au SYNDICAT Mixte d'AMENAGEMENT de la BLEONE et ses AFFLUENTS

Le Conseil MUNICIPAL désigne BREISSAND Cédric pour représenter la commune dans cette instance.

Celui-ci rendra compte au maire et au Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

4. MOTION RELATIVE à la REFORME des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire présente au conseil municipal le texte de la motion suivante :

Le projet de réforme des collectivités locales portent en germe la disparition progressive du Département.

Le Département se verrait privé de ses possibilités d'intervention en dehors de ses compétences légales ce qui lui interdirait de continuer à aider les communes dans les mêmes conditions qu'actuellement.

La réforme porterait atteinte au rôle déterminant qu'assure le Département pour préserver et développer nos territoires, notamment ruraux, et éviter leur désertification.

C'est pourquoi, notre commune :

- Apporte son soutien au Département et se déclare opposée à sa disparition ;
- Demande qu'il garde toutes ses possibilités d'intervenir en particulier en direction des communes ;
- Souhaite que les élus départementaux conservent un lien de proximité avec les communes.

Adopté à l'unanimité.

5. TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision du 16 octobre d'effectuer de travaux de consolidation de plusieurs chemins communaux en mauvais état et présentant des risques, à savoir :

- la montée du Villard et le chemin du Villard
- le chemin de la Combe
- le chemin de Château Duyes

L'ensemble des travaux a été estimé à un montant total de 17 282.00 € HT, soit 20 669.27 € TTC afin de remettre totalement ces chemins en état.

- une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Fonds de Solidarité Locale,

Adopté à l'unanimité.

6. REFECTION DE LA TOITURE ET FACADE DE LA CHAPELLE DE STE MADELEINE

Des aides seront sollicitées auprès de la région (40%) et du Département (40%) ;

Adopté à l'unanimité.

7. BUDGET Général, DECISION MODIFICATIVE n° 2:

Afin de régler les dépenses restantes sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Compte 61521 « entretien de terrains »	- 500 €
Compte 6531 « indemnités élus »	+140 €
Compte 6553 « service d'incendie »	+ 200 €
Compte 6558 « autres dépenses obligatoires »	+ 160 €

Adopté à l'unanimité

8. DIVERS :

- Borne incendie « Marchonnet-Pécoulet » : hors service à remplacer lors du remplacement de la canalisation
- Borne incendie de « Mélan » : testée et remise en état de bon fonctionnement

La séance est levée à 20h25
Compte rendu affiché le 22 décembre 2009